

Dispositif d'éducation à l'environnement pour la jeunesse

Billet Courant Vert (2025)

L'enjeu de ce dispositif est de faire prendre conscience aux collégiens de leur capacité d'agir en tant qu'éco-citoyens responsables.

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à soutenir la co-construction de projets pédagogiques entre collèges girondins et structures compétentes en éducation à l'environnement. Il participe à sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux actuels et à venir. L'objectif est de sensibiliser les collégiens à la préservation de l'environnement : patrimoine naturel girondin, biodiversité, océan, climat, eau, énergie, risques naturels, empreinte de l'Homme sur l'environnement ...

Trois niveaux possibles :

- **BCV « Découverte »** : action courte et ponctuelle de sensibilisation (découverte d'espace naturel de proximité, jardin pédagogique, recyclerie...ou intervention en classe)
- **BCV « Projet »** : projet pédagogique sur l'année scolaire alternant les enseignements des professeurs et les interventions de structures d'éducation à l'environnement en classe et/ou en extérieur
- **BCV « Ambassadeurs »** : mobilisation des collégiens dans une action de sensibilisation en direction du public, visant une modification des comportements. Cette action doit susciter l'engagement du plus grand nombre en faveur de l'environnement via des médias, un événement, etc...

BENEFICIAIRES DE LA SUBVENTION

Associations compétentes en éducation à l'environnement et Parcs naturels Régionaux situés en Gironde.

<u>CRITERES</u>	<u>D'ELIGIBILITE</u>	<u>TECHNIQUE</u>
<ul style="list-style-type: none">- Apport de connaissances liées aux enjeux environnementaux.- Découverte du patrimoine naturel et paysager girondin en privilégiant l'environnement proche des collégiens.- Participation active des élèves aux séances.- Diversité des approches : scientifique, ludique, sensible, sportive... Le porteur de projet peut faire appel à des intervenants extérieurs.- Partenariat avec des structures locales (gestionnaires d'espaces naturels, associations ...).		

PUBLICS CIBLES

Collégiens, jeunes scolarisés en établissements spécialisés ou en Maisons Familiales & Rurales.

<u>NATURE</u>	<u>DES</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>SUBVENTIONNABLES</u>
La préparation administrative et financière du projet (dépôt en ligne, suivi / pilotage et bilan technique et financier), la construction pédagogique du projet (prospection, coordination, repérage terrain...), les frais d'animation et de déplacements des intervenants, le matériel pédagogique consommable utilisé lors des animations, la communication et la valorisation du projet.			

Sont exclues les dépenses d'équipement, de restauration, d'hébergement des élèves et de transport des jeunes.

CONDITION DE FINANCEMENT

L'intervention du Département tiendra compte des aides allouées par d'autres financeurs et sera modulée en fonction du niveau du projet et de son envergure.

La subvention pourra atteindre jusqu'à 75 % des dépenses éligibles, sachant que la participation de l'établissement scolaire ou spécialisé doit être égale ou supérieure à 25 %. L'aide financière sera arrondie à l'Euro inférieur et plafonnée à hauteur de 2000 € par projet.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les projets sont à déposer en ligne sur gironde.fr/associations/subventions/environnement/billets-courant-vert jusqu'au **15 juin 2025 pour la rentrée scolaire 2025/2026**.

Le partenariat est obligatoire entre les structures d'éducation à l'environnement et les établissements scolaires.

Le dépôt des dossiers est à réaliser dans son intégralité par la structure d'Education à l'Environnement par voie dématérialisée sur la plateforme e-partenaire. Les pièces à fournir sont :

- 1 lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Départemental de la Gironde
- 1 fiche de présentation du projet pour les structures d'éducation à l'environnement
- 1 formulaire d'engagement de l'établissement scolaire

MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

- Acompte de 30% à la signature de l'acte administratif d'attribution de la subvention
- Solde versé au prorata des dépenses engagées sur présentation du bilan dûment certifié par le bénéficiaire. Ce document comprendra au minimum un bilan technique avec le descriptif synthétique des animations : date, lieu, type, outils pédagogiques utilisés, nombre de participants, collaborations et partenariats engagés, évaluation du réalisé, contraintes rencontrées et pistes d'améliorations, le bilan financier du projet, les supports de communication déployés mentionnant le soutien du Département.

Le bilan technique et financier est à fournir dès la fin du projet pour le paiement du solde.

COMMUNICATION ET VALORISATION DU PROJET

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils de communication de la structure (bulletin, newsletter, courriers adhérents, site internet, plaquette...). Le logo est à télécharger sur gironde.fr/le-logo.
- Citer l'implication du Département lors des prises de paroles en interne et en externe (interview, réunion publique, assemblée générale, animations...).